

Direction des affaires juridiques

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 20 octobre 2021

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Statistiques concernant le nombre de producteurs de champs**  
**N/Réf : 2110541C**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès qui nous a été transmise le 15 octobre dernier par la Direction principale du développement des programmes en assurance. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les données statistiques concernant le nombre de producteurs de légumes de champs inscrits aux programmes Agri-stabilité/Agri-Québec Plus et Agri-investissement/Agri-Québec, et ce, pour l'année 2019. Plus précisément, concernant les cultures de légumes de champs (inclus les melons) à l'exception des productions sous plan conjoint, c'est-à-dire les pommes de terre et les légumes de transformation et les participants doivent déclarer des superficies en légumes de champ visés.

En réponse à votre demande, après vérification auprès de la direction concernée, nous sommes informés que pour l'année de participation 2019, il y a 742 producteurs de légumes de champs admissibles à Agri-stabilité/Agri-Québec Plus et 1 015 producteurs de légumes de champs admissibles à Agri-investissement/Agri-Québec.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]  
Isabelle Chabot  
La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.